

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation : Stéphane CREACH

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Préparation du prochain contrat de plan Etat-Région, état des lieux »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 est arrivé à échéance le 31 décembre. L'élaboration du contrat 2021-2027, qui avait débuté en 2019, a plusieurs fois été retardée en raison de la crise sanitaire, de la concomitance du plan de relance, et du calendrier électoral.

Au moment de relancer l'écriture du prochain contrat de plan Etat-Région, le Président du Conseil régional propose un état des lieux de la démarche, rappelle le dialogue et la position commune des collectivités territoriales réunies au sein de la CTAP, les grandes étapes de négociation avec l'Etat, les acquis et les attentes.

Prenant appui sur cet état des lieux, le Président propose d'ouvrir un débat avec l'assemblée régionale autour de deux grandes questions : l'acceptation du mandat de négociation donné au Préfet, avec ses avantages et ses risques, et le calendrier de bouclage du CPER.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations de forme

Le CESER apprécie l'effort de pédagogie qui a prévalu pour construire ce document de préparation du prochain CPER très complet et permettre ainsi d'organiser un débat de fond avec l'assemblée régionale nouvellement élue. Cette « communication » a le mérite d'exposer en toute transparence les étapes de discussion, de partager les points de satisfaction comme de déception dans la négociation avec l'Etat, et de formuler clairement la décision à prendre par le Conseil régional, sans omettre la complexité générée par la juxtaposition de multiples canaux d'intervention, liée à la concomitance du plan de relance sur les deux premières années de programmation.

Le CESER s'était déjà ému de cette complexité dans son avis de mars 2021 sur l'Accord d'orientation stratégique Etat-Région. Ses inquiétudes n'ont malheureusement pas pu être levées, ce qui pose à nouveau la question du degré de dialogue et de concertation autour de l'élaboration du CPER, comme plus généralement d'autres schémas ou contrats structurants.

Le CESER est de longue date demandeur d'un bilan d'exécution du CPER qui se termine ; il apprécie que ce bilan soit partie intégrante de l'état des lieux proposé par le Président du Conseil régional. Etant dans l'incapacité technique de le faire dans les délais impartis, il se réserve la possibilité d'approfondir ultérieurement ce bilan. Il note, à ce stade, un taux de réalisation globale de 83 %, ce qui semble plutôt satisfaisant, même si des interrogations demeurent sur ce qui est effectivement engagé dans les différents axes du CPER, les données de suivi semblant à première vue assez disparates.

Malgré la communication de ce bilan, le CESER partage le constat du Conseil régional d'un suivi insuffisant du CPER, et prend appui pour cela sur deux exemples qui montrent qu'une autre voie est possible :

- le comité de suivi des fonds européens permet de suivre précisément et régulièrement la consommation des crédits programmés, avec beaucoup de pédagogie et de clarté ;
- dans les anciennes générations de CPER (avant 2015), un comité de suivi se réunissait régulièrement pour mesurer l'état d'avancement des projets, débattre et progressivement préparer le contrat suivant.

Le CESER invite donc l'Etat et le Conseil régional, dans l'élaboration de ce nouveau contrat de plan, à réinstaller une instance de suivi qui permettrait de suivre l'avancement des projets et de débattre des bilans d'exécution annuels.

Le CESER rappelle également son interrogation sur le calendrier de bouclage du CPER, et sur les étapes restant à réaliser auprès de l'autorité environnementale et du grand public, dont il avait été dit, au lancement de cette « nouvelle génération » de CPER, qu'il serait plus largement associé. Le CESER ne voit pas la trace de cette plus grande association, aucun élément méthodologique ne figurant dans le mandat donné au Préfet, et doute de plus en plus de sa possibilité même dans le calendrier imparti. Le CESER regrette les contradictions permanentes entre les annonces et les attentes d'une plus grande participation démocratique, et la réalité qui en fait toujours la variable d'ajustement.

Aux motifs d'insatisfaction énoncés par le Conseil régional, et devant avec exigence être améliorés dans la prochaine programmation, le CESER ajoute donc l'insuffisance du suivi de la mise en œuvre du CPER, et l'insuffisance de la concertation à ses différentes étapes, même s'il peut comprendre qu'elle ait été rendue plus difficile par le contexte sanitaire.

2.2. Observations sur l'état d'avancement des négociations

Le CESER rappelle son attachement à l'instance de dialogue qu'est la CTAP, qui a permis de partager une position commune des collectivités territoriales dans le processus de négociation avec l'Etat. C'est un point de départ robuste dans un contexte particulièrement chahuté même si, encore une fois, le CESER aurait apprécié un espace de dialogue plus large sur le suivi du CPER 2015-2020 et l'élaboration du CPER 2021-2027.

Le CESER avait déjà indiqué qu'il partageait les grands axes de cette position commune, comme les points d'insatisfaction sur les mobilités, l'agriculture et l'agroalimentaire, et la mer (voir son avis du 29 mars 2021).

Le CESER partageait aussi au titre des « moyens nouveaux de soutien à l'économie en Bretagne », la position commune de la CTAP de déploiement d'une politique industrielle plus ambitieuse, visant la relocalisation d'activités et la souveraineté de la production sur des filières sensibles. Force est de constater, comme sur le volet santé, certes non formellement du périmètre des CPER, que la politique industrielle n'est pas intégrée dans la contractualisation et ne repose que sur les dispositifs nationaux d'appels à projets, comme « Territoires d'industrie », ou le Programme d'investissement d'avenir (PIA), malgré une territorialisation annoncée du plan de relance. Une réelle politique industrielle doit en effet se définir dans sa territorialisation, en lien avec les besoins des populations dans les bassins de vie. La reconquête industrielle doit dès lors s'inspirer de l'esprit originel de planification et de contractualisation, qui doit s'entendre comme un double mouvement, ascendant et descendant. Ce principe permet aussi de replacer le tissu des TPE, PME et ETI au cœur de l'économie réelle qui, de fait, est territoriale.

Le CESER prend acte du fait que la réévaluation du mandat de négociation semble à ce stade gelée et sans espoir de grandes avancées. Dans ce contexte, il partage la nécessité d'acter les acquis :

- sur le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation », qui conjugue des objectifs stratégiques et financiers ambitieux et un engagement conjoint des différents niveaux de collectivités ;
- sur le volet territorial ;
- sur le volet des transitions écologiques qui permet, à défaut de programmer des crédits nouveaux, de mieux flécher les crédits existants sur les priorités régionales.

Par ailleurs, sur les questions d'insertion, d'emploi et de formation, le CESER tient à souligner tout particulièrement son attachement à deux éléments du mandat de négociation :

- la consolidation de l'action du GREF dont le financement relève du CPER ;

- la valorisation de l'effort conjoint de l'Etat et de la Région en faveur de la formation via les crédits du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

S'agissant des mobilités, le CESER avait regretté qu'elles ne soient pas intégrées au CPER. Il avait déjà indiqué qu'il partageait la signature d'un avenant prolongeant l'exécution du CPER actuel jusqu'en 2022, permettant la poursuite sans interruption des opérations déjà engagées sur la période 2015-2020. Il partage également le constat selon lequel le glissement de calendrier rapproche, de fait, la préparation du volet « mobilités » qui ne fera l'objet d'une contractualisation qu'en début 2023. L'année 2022 pourra être mise à profit pour préparer ce volet complémentaire.

Dans le domaine maritime, le CESER partage l'incompréhension du Conseil régional et des collectivités territoriales sur l'absence d'une déclinaison opérationnelle, dans le CPER, des discours et engagements de l'Etat. Le CESER s'étonne particulièrement qu'à aucun moment, dans le mandat de négociation comme dans le dossier du Conseil régional, ne soient mentionnées la Conférence régionale de la mer et du littoral (qui, rappelons-le, est présidée par le Préfet de région, le Préfet maritime et le Président du Conseil régional) et la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, stratégie là encore partagée par l'Etat et la Région. Pourquoi ne sont-elles pas prises en référence de base, comme l'est la position commune des collectivités de la CTAP citée plus haut ? La stratégie mérite évidemment d'être révisée à l'aune d'un contexte qui a profondément été bouleversé depuis son écriture, et le Conseil régional dresse d'ailleurs une liste étoffée des enjeux qu'elle devrait prendre en compte, mais elle pouvait au minimum être citée comme une mobilisation conjointe et ancienne de l'Etat et de la Région sur les questions maritimes.

Le CESER espère que les pistes de réflexion proposées par le Conseil régional, sur lesquelles il a également formulé de nombreuses propositions, seront entendues par l'Etat. Il partage les défis conduisant le Conseil régional à plaider en faveur d'un volet maritime structurant, en particulier sur les enjeux portuaires. Les évolutions géopolitiques invitent à ne plus penser seulement la Bretagne comme une région risquant d'être périphérique, mais bien de considérer, plus que jamais, la Bretagne comme une frontière extérieure de l'Europe et, avec les autres régions de la façade atlantique, comme une porte ouverte de l'Europe sur le monde.

2.3. Observations particulières sur le volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

Commission « Economie et innovation »
Rapporteurs : Patrick HERPIN et Valérie MAZURIC
Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteurs : David ALIS, M'Hammed DRISSI, Jean LE TRAON et Quentin TIREL

Comme le CESER l'a mentionné à plusieurs reprises dans ses précédents avis, le CPER est un outil majeur et structurant pour les acteurs de l'ESRI en Bretagne. Déterminant pour les investissements en équipements ou infrastructures de recherche au service de l'excellence, du rayonnement et de l'attractivité du territoire, il l'est également pour la remise à niveau et la transformation du patrimoine immobilier des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le CESER prend acte du montant total de 406 M€ attendu dans le CPER 2021-2027, supérieur de près de 106 M€ au montant du précédent CPER. L'exercice du futur CPER se réalisant sur 7 années (contre 6 années pour le CPER 2015-2020), cette augmentation représente un engagement annuel moyen de 58 M€ pour le CPER 2021-2027 contre 50 M€ pour le CPER 2015-2020, soit une augmentation annuelle moyenne de 16 %. Le CESER salue l'engagement tenu de la Région de soutenir l'écosystème de l'ESRI dans le futur CPER, en particulier au travers d'une mobilisation plus importante des fonds régionaux (86 M€ dans le CPER 2021-2027 contre 60 M€ dans le CPER 2015-2020, soit une hausse de 21 % des engagements annuels).

L'analyse de la maquette synthétique communiquée montre de toute évidence l'effort d'investissement réalisé sur le volet immobilier, auquel s'ajoutent les 72 M€ du Plan de relance national. Le CESER se félicite de la prise en

compte de cette priorité au travers d'une augmentation sans précédent des investissements au service de la rénovation énergétique du bâti, de son adaptation à l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Le montant affiché de 258 M€ dans le futur CPER représente un investissement moyen de 37 M€ par année, soit une augmentation annuelle moyenne de 41 % par rapport au précédent CPER. Le CESER salue sans réserve le soutien apporté par la Région (59,3 M€ dans le CPER 2021-2027 contre 34,5 M€ dans le CPER 2015-2020, soit une hausse de 47 % des engagements annuels). Le CESER regrette néanmoins que l'avancement des phases de concertation n'ait pas permis de fournir une liste des projets retenus, de leur répartition sur le territoire et de leur destination afin de pouvoir mesurer l'effort restant à accomplir pour la réhabilitation du parc universitaire chiffrée à 800 M€ au niveau régional. Le CESER sera en ce sens attentif à l'expérimentation régionale fondée sur un recours à l'emprunt et une massification des travaux de rénovation.

Concernant le volet « Equipements de recherche » doté de 133 M€, le CESER se réjouit de la structuration réussie des 21 méta-projets financés autour des cinq DIS et de trois axes transversaux sur les transitions numérique, énergétique et sociale de la S3. Il prend acte de l'effort important consenti sur le maritime, le numérique et la santé, représentant à eux trois près de 70 % de l'enveloppe disponible, avec 5 projets sur le DIS « Economie maritime pour une croissance bleue » (30,75 M€, 23 %), 5 projets sur le DIS « Economie numérique et responsable » (30,7 M€, 23 %) et 3 projets sur le DIS « Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie » (28,4 M€, 21 %). 2 projets sont recensés sur le DIS « Economie de l'industrie pour une production intelligente » (14,2 M€, 11 %) et 2 autres projets sur le DIS « Economie alimentaire du bien-manger pour tous » (6,7 M€, 5 %). Les 4 projets rattachés aux axes transversaux représentent 16 % de l'enveloppe, avec 2 projets complémentaires sur l'axe « Transitions numérique et industrielle » (11,9 M€, 9 %) portant sur le développement de l'infrastructure régionale mutualisée Eskemm Data à Rennes pour le premier, et sur le renforcement de capacités de calcul et de stockage des données marines à Brest et Roscoff pour le second, 1 projet sur l'axe « Transitions énergétique et écologique » (8 M€, 6 %) et 1 projet sur l'axe « Transitions sociales et citoyennes » (1,8 M€, 1 %).

Le CESER observe cependant que le montant d'investissement de 133 M€ sur 7 années est en retrait de 10 % en moyenne annuelle par rapport au montant alloué de 126 M€ dans le cadre du précédent CPER. De la même manière, avec un niveau d'investissement de 21,6 M€ dans le CPER 2021-2027 et de 22,1 M€ dans le CPER 2015-2020, l'engagement annuel moyen du Conseil régional apparaît en baisse de 16 %. Le CESER regrette cette diminution de l'investissement dédié aux équipements de recherche et appelle à la vigilance dans ce domaine. Il note cependant que l'augmentation des fonds FEDER mobilisés (41,3 M€ dans le futur CPER) vient en majeure partie compenser cette diminution de l'engagement de la Région.

Le montant d'investissement de 15 M€ consacré au volet « Innovation » ne permet pas de comparer le niveau d'investissement des deux CPER. Des informations complémentaires auraient été appréciées afin de réaliser ce comparatif.

Dans le contexte d'un CPER décalé d'une année en raison du contexte sanitaire, le CESER souligne la réactivité dont la Région a fait part en mobilisant des crédits dès 2021, permettant ainsi à des projets ciblés de démarrer en avance de phase de la contractualisation CPER.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le démarrage des projets en avance de phase par rapport à la contractualisation du CPER ;
- le lancement effectif des opérations contractualisées et leur déploiement annuel.

2.4. Observations particulières sur le volet mobilité multimodale

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteur : Jean-Luc PELTIER

2.4.1. S'agissant de la méthode

Le CESER ne peut que regretter les atermoiements de l'Etat autour de l'élaboration de la contractualisation des Contrats de plan Etat-Région (CPER) compte-tenu de l'effet structurant des investissements consacrés au volet mobilité. Tous les territoires souffrent des retards pris. Le bilan d'exécution est très moyen avec un engagement de l'Etat à fin 2020 de 54 % alors que la Région est engagée à hauteur de 90 %. Les engagements pris en 2015 avaient pourtant été confirmés dans le Pacte d'accessibilité pour la Bretagne.

Plus globalement, le CESER ne peut que déplorer le fait que le volet mobilité des CPER ne soit réalisé à 100 %, compte tenu des conséquences socio-économiques d'une part et sur les objectifs de préservation du climat d'autre part. Compte tenu de ces enjeux, le CESER ne peut que soutenir l'ambition du Conseil régional visant à faire de cette contractualisation un véritable outil d'aménagement durable des territoires.

Par ailleurs, le CESER regrette de ne pas avoir pu émettre un avis préalablement à la signature de cet avenant comme cela a été le cas lors des précédents CPER. Cette situation limite de fait la portée de cette saisine du CESER sur un sujet d'ampleur s'agissant du CPER et de ses effets structurants pour tous les territoires de Bretagne. Il choisit donc de s'exprimer a posteriori, et souhaite être consulté et associé préalablement aux futures négociations qui s'ouvriront dès 2022 entre l'Etat et la Région sur le prochain volet mobilité. Les enjeux économiques, sociaux, environnementaux des mobilités nécessitent en effet une large concertation a fortiori de la représentation de la société civile organisée. De plus, le CESER rappelle qu'il a émis de nombreux avis et recommandations, dans ses travaux, mais aussi dans le cadre des précédents CPER et de la politique régionale des transports.

2.4.2. S'agissant du contenu

Le CESER rappelle que pour l'essentiel, les projets figurant dans le document et les projets pressentis pour la future contractualisation 2023-2027 ne sont que la poursuite des actions et travaux engagés dans la cadre de la programmation 2014-2020.

2.4.2.1. Sur le volet ferroviaire :

Malgré un effort conséquent sur la remise à niveau des infrastructures et la mise en œuvre des Pôles d'échanges multimodaux dans les principales villes bretonnes, les enjeux d'accessibilité demeurent en Bretagne. Le CESER relève la différence d'engagement avec une programmation supérieure de 22 % à la faveur de la Région ce qui dénote de sa part une réelle prise en compte des enjeux d'accessibilité du territoire et de capacité du réseau ferroviaire.

Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne

Le CESER a, dans ses avis et à maintes reprises, soulevé l'importance de traiter prioritairement la question de la désaturation de la gare de Rennes et plus globalement la nécessité de traiter la question du nœud ferroviaire rennais. L'ensemble des différentes phases de travaux permettent à court terme d'apporter des réponses aux enjeux de développement des trafics. Ceci étant, la question du passage en vitesse de la gare, incontournable pour fluidifier et diminuer les temps de parcours vers la pointe bretonne, reste suspendue à l'élaboration d'un hypothétique schéma directeur du nœud rennais à l'horizon 2030, qui paraît être une échéance très incertaine.

Pour le CESER il est essentiel que ce dossier soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine programmation. A ce sujet, le CESER souhaiterait connaître le résultat des études d'opportunité (2019) pour préciser les perspectives d'intervention (2020) et de l'étude prospective TER portée par la Région.

Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau

Le CESER prend acte des études complémentaires visant à actualiser les données concernant le projet Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) et la définition de priorités visant à permettre de structurer un schéma directeur autour de l'axe sud (Nantes-Rennes-Bretagne sud) et de l'axe nord, dont il souhaiterait être destinataire. Concernant l'élaboration des PEM, le CESER note la poursuite des travaux conformément aux engagements de l'actuelle programmation.

Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional

Le CESER ne peut qu'approuver et saluer l'effort financier de la Région dans le cadre de la réalisation de ce CPER. En effet, face aux désengagements récurrents de l'Etat sur l'entretien des lignes du maillage, l'action de la Région dans le cadre de ce CPER a largement contribué à maintenir l'exploitation de quasiment toutes les lignes bretonnes, à l'exception de la ligne Morlaix-Roscoff. Le CESER note également avec intérêt la remise à niveau de la ligne Pontivy-St Gérard, financée par la seule Région. Cet effort est à saluer car sans cette intervention le trafic fret aurait été interrompu.

Le CESER s'inquiète du retard pris dans la réalisation de la rénovation de la ligne Dinan-Lamballe avec un début des travaux intervenant en 2023 à la faveur des crédits offerts par le plan de relance alors que l'état de cette ligne aurait sans aucun doute nécessité une intervention à très court terme.

Le CESER souligne le caractère essentiel de la ligne Auray-Quiberon pour la presqu'île, tant d'un point environnemental que socio-économique. Si des études sont menées via les crédits contractualisés dans cet avenant, la concrétisation d'aménagements devra être contractualisée dans le prochain CPER.

Le CESER note avec intérêt le déploiement de MobiBreizh qui contribue à faciliter le déplacement des usagers des transports collectifs en Bretagne, contribuant ainsi au nécessaire report modal.

2.4.2.2. Sur le volet routier :

Objectif stratégique n°4 : désenclaver le Centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN 164

Le CESER relève l'excellente tenue des engagements de l'Etat avec un taux de programmation de 93,4 % sur cet objectif, ce qui a permis de tenir le calendrier imparti à la réalisation de la mise à 2x2 voies de la RN164.

Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national

Le CESER note la Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant la mise à 2x2 voies de la RN176. Sans préjuger de l'utilité ni de la nécessité de ce projet, les CESER apprécierait connaître l'étude d'impact sur l'environnement et sur le foncier agricole de ce projet.

En ce qui concerne les travaux de sécurisation des principaux échangeurs bretons sur le réseau routier, le CESER note qu'il s'agit principalement d'absorber un nombre croissant de véhicules routiers et s'interroge sur la cohérence de ces choix, au regard des enjeux portés par la Breizh COP et des objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la réalisation de cette programmation ainsi que l'évolution des discussions autour de la programmation du volet mobilité du CPER, pour la période 2023-2027.

Vote sur l'avis du CESER

Préparation du prochain contrat de plan Etat-Région, état des lieux

Nombre de votants : 98

Ont voté pour l'avis du CESER : 98

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

La mise au point du nouveau contrat de plan entre la Région et l'Etat avait déjà fait l'objet d'échanges lors de notre session de mars dernier. Si plusieurs éléments expliquent le retard pris dans le renouvellement de cet accord, il importe que les discussions avec l'Etat aboutissent. Le CPER constitue en effet un vecteur extrêmement structurant dans l'aménagement des territoires et leur dynamisation : si les engagements financiers sont respectés dans la durée par les signataires du contrat, il assure une visibilité sur le moyen terme aux collectivités territoriales dans leurs capacités d'investissement et la mise en œuvre de politiques ambitieuses.

Malgré le caractère de simple « communication » par l'exécutif régional sur ce sujet et la pertinence des propositions inscrites dans le projet de CPER, nous tenons à insister sur quelques points du futur contrat.

Sur le volet enseignement supérieur-recherche-innovation tout d'abord : face aux transitions dans lesquelles notre monde et notre région sont engagées et aux enjeux qu'elles posent en termes d'adaptation, de compétitivité économique, d'innovation, ce domaine appelle une ambition et des moyens prioritaires. Parallèlement, le nombre toujours plus grand de bacheliers entraîne mécaniquement l'accroissement des demandes d'inscription en enseignement supérieur. Afin d'une part d'accorder aux jeunes bretons toujours plus nombreux la possibilité d'acquérir des connaissances et compétences qui leur permettront de s'armer pour leur insertion professionnelle, et d'autre part de doter la région de compétences recherchées par les entreprises et le secteur public dans le développement de leurs activités nouvelles, le CPER gagnerait à intégrer dans ses axes de financement une augmentation conséquente des capacités d'accueil d'étudiants.

Sur le volet des mobilités, nous ne pouvons que regretter le report des discussions avec l'Etat compte tenu de l'importance primordiale de l'accessibilité de la région pour son dynamisme économique. Nous soutenons les projets listés par le Conseil régional pour le futur CPER. Mais nous nous inquiétons de leur réalisation. Nombre d'entre eux restent au stade d'études : Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL), réduction à 3 heures de la liaison ferroviaire de la pointe bretonne à Paris, soutien au fret ferroviaire. Le rythme lent auquel sont menées ces études conduit à leur répétition sans qu'un calendrier raisonnable de réalisation ne puisse être affiché. Finalement, on se trouve dans l'obligation de reprendre des études pour actualiser les données qui fondent les décisions de mise en œuvre. J'en prends pour exemple concret la préconisation d'« une étude sur le potentiel d'usage et de développement du fret en Bretagne », alors que cet exercice a déjà été conduit en 2009. Face au risque récurrent d'une nouvelle taxe sur le transport routier de marchandises, la Bretagne ne peut attendre et doit travailler rapidement à la mise en place de modes complémentaires au fret routier.

L'intégration de la Bretagne et, notamment, de ses ports de commerce, au RTE-T, réseau transeuropéen de transport, devrait être à ce titre un objectif majeur du CPER, bénéficiant ainsi du soutien de l'Etat dans la jonction avec ce dispositif européen. Le Brexit a révélé en outre des enjeux forts pour le devenir des plateformes portuaires bretonnes que cette intégration dans le RTE-T permettrait de relever.

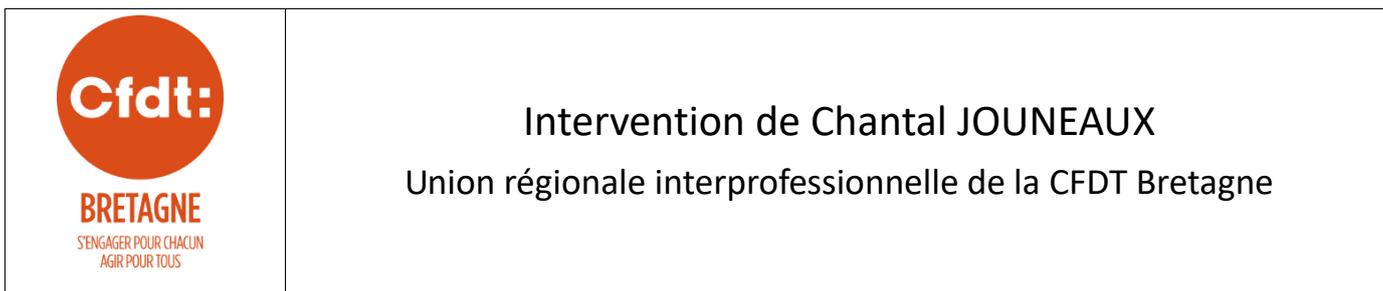
A cet égard, nous déplorons l'absence de projets liés à la dimension maritime de la Bretagne et soutenons la volonté de la Région d'intégrer ce volet spécifique au futur CPER. Tant les conséquences du Brexit sur le transport

maritime et sur la pêche que la transition énergétique appellent des évolutions structurelles des équipements et services portuaires.

Il est de la nature du CPER de porter les réponses à ces transformations.

Enfin, nous appuyons la Région en vue de l'inscription dans le futur contrat de plan d'un volet agricole et agroalimentaire. La logique même de ce type de contrat est d'adapter l'intervention de l'Etat aux spécificités des territoires. Première région agricole et agroalimentaire de France, la Bretagne est légitime à mettre en place des actions publiques structurantes particulières pour ce secteur, tant les répercussions sur son activité économique et la gestion de ses territoires y sont importantes.

Je vous remercie de votre attention.



Comme indiqué dans l'avis du CESER, la CFDT partage le regret que celui-ci n'ait pu être saisi à temps sur ce projet structurant pour la Bretagne. Si l'importance de la CTAP est rappelée, il reste d'autres instances et acteurs de concertation dont les partenaires sociaux qui, acteurs sur les territoires, doivent être impliqués. Par exemple, lorsque l'on parle d'une convention de partenariat Etat/Région sur la gouvernance et la mise en œuvre de la compétence de développement économique pour les entreprises les partenaires sociaux doivent être pour le moins concertés.

Comme indiqué dans l'avis, la CFDT souligne la nécessaire articulation entre les diverses interventions possibles, plan de relance, crédits européens, crédits régionaux, aux temporalités différentes pour éviter les effets d'aubaines et privilégier les territoires ou secteurs les mieux dotés en ingénierie. Ces derniers seraient de fait les principaux bénéficiaires de ces dispositifs.

Enfin pour la CFDT, l'implication de la société civile organisée dans les concertations locales, au sein des conseils de développement et régional à travers le CESER est primordiale dans cette période de remise en cause de l'action publique.

La CFDT partage l'étonnement formulé dans l'avis du CESER, du constat d'absence de toute référence, dans le document de l'Etat et dans les propositions du Conseil régional, à la CRML, instance reconnue, validée par l'Etat et la Région. Est également étonnante l'absence de référence, dans le document de préparation au contrat de plan, à la stratégie de la Bretagne pour la Mer et le Littoral, formalisée dans le Document Stratégique de façade, même si celui-ci a vocation à être revisité et renégocié dans un contexte évolutif en prenant appui sur la méthode de co-construction de la décision publique initiée par l'Etat et la Région au sein de la CRML.

S'agissant des questions d'emploi, d'insertion et de formation, la CFDT partage l'avis du CESER quant à la consolidation de l'action du GREF et quant à la valorisation des crédits du PRIC en faveur de la formation. Plus particulièrement sur l'action du GREF, la CFDT pense qu'un travail sur le recensement de l'offre d'apprentissage régional est effectivement nécessaire pour que tous les acteurs concernés retrouvent une visibilité sur cette offre. Quant au soutien aux démarches territoriales innovantes en matière d'emploi et de formation, la CFDT tient à souligner que l'axe GPECT, axe fort du CPRDFOP 2017-2022, est effectivement à renforcer. Il est essentiel que les démarches GPECT soient développées pour bien identifier les besoins en compétences des territoires et pouvoir y répondre par les formations nécessaires.



Intervention de Cécile PLANCHAIS

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

Mon intervention est axée sur l'objectif stratégique n°3 visant à « Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne ».

Concernant l'état des lieux dressé dans le document qui nous est soumis, nous regrettons la présentation très succincte des différentes actions de cet objectif stratégique. Il y aura un réel intérêt à pouvoir bénéficier d'un renvoi aux livrables – rapports, comptes rendus des différents soutiens apportés dès lors qu'ils sont publics et publiés.

Etant donné les enjeux de renouvellement des générations en agriculture, pour assurer l'avenir de cette filière déterminante pour l'économie bretonne et la vitalité de ses territoires, l'objectif de développement des compétences en agriculture doit rester une priorité de la Région et donc du prochain Contrat de plan Etat-Région.

Dans ce cadre, nous confirmons l'intérêt du soutien aux actions des partenaires de l'emploi formation en agriculture. Au-delà de la nécessité de favoriser l'installation de jeunes, le salariat en agriculture est aussi un enjeu déterminant. Ces questions seront au cœur des réflexions dans le cadre des Etats généraux de l'installation transmission annoncée par la Région. Notre réseau a à cœur de participer à cette réflexion et à la mise en œuvre des actions qui seront déterminées.

Je tiens aussi à rappeler l'importance de l'action et des réflexions des partenaires sociaux de l'agriculture sur cette thématique, la conclusion du contrat d'objectif emploi formation orientation compétence pour l'agriculture en témoigne.

Merci de votre écoute.



Intervention de Nicolas COSSON

Comité régional CGT de Bretagne

Dans ses multiples interventions la CGT insiste régulièrement sur 4 points qui dans le contexte de crise socio-économique et environnementale que nous traversons prennent tout leur sens :

- adosser les politiques territoriales via une place renouvelée et renforcée des services publics ;
- mettre en œuvre une véritable politique industrielle comme clé de voute de l'activité dans les territoires ;
- replacer le travail, sa finalité et sa rémunération au centre de toutes les décisions stratégiques ;
- introduire de nouveaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pour toute décision politique en conditionnalisant l'intervention publique.

Ces 4 exigences nécessitent de modifier en profondeur l'ensemble des politiques publiques, d'accorder une place nouvelle aux territoires dans leurs diversités, de permettre à l'ensemble des acteurs dans nos territoires de participer à l'élaboration des choix stratégiques, bref de donner toute sa place à la démocratie sociale.

Or le cadrage des discussions de cette future programmation montre une nouvelle fois une certaine forme d'opacité et une vraie complexité ce qui évidemment fait apparaître ce CPER comme un outil technocratique plutôt qu'un outil d'aménagement solidaire et équilibré des territoires en réponse aux besoins. Pour la CGT les CPER, si Etat et collectivités respectent leurs engagements, peuvent jouer un rôle de premier ordre pour le devenir de pans entiers de territoires face aux enjeux sociaux- économiques à l'aune de la nécessaire transition.

Si la question des enjeux d'équilibres territoriaux devait être la « valeur ajoutée » de la précédente programmation il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à réaliser et que la crise sanitaire actuelle a mis en exergue le niveau de fracture entre territoires face à la logique de métropolisation amorcée ces dernières années.

Dans ce cadre et le contexte actuel, les conséquences des choix opérés par l'Etat notamment dans sa gestion néolibérale des services publics, qui pourtant sont seuls à même de maintenir l'activité en tout point de notre région, montrent s'il fallait encore s'en convaincre la nécessité de les redéployer en réponse aux besoins des populations.

Face à ces enjeux, la CGT ne peut que regretter le retard pris dans la négociation du nouveau Contrat de Plan pour la période 2021 -2027 et le contexte actuel, inédit à bien des égards, nécessiterait une attention toute particulière de l'Etat et des collectivités. De ce point de vue, le bilan de la précédente programmation ne nous convainc pas vraiment puisque la question de la cohésion des territoires reste en suspens. L'avis du CESER précise qu'il pourrait être utile d'y revenir au sein de ses propres commissions.

La CGT a mis en évidence les conséquences de la pression exercée sur les finances publiques qui en recherchant l'efficacité relègue au second rang l'efficacité.

D'ailleurs, la CGT relève que ces dernières années l'Etat n'a cessé de se désengager de son rôle de premier financeur dans l'exécution des CPER conduisant dans le même temps des politiques publiques qui assèchent année après année les finances publiques et in fine celles des collectivités territoriales.

A nouveau nous constatons les contraintes fortes qui vont peser tant sur la négociation dans le cadre stratégique définie qui d'ailleurs laisse en suspens à la fois la question des mobilités et le volet maritime totalement absent de ce CPER malgré l'ambition régionale sur le sujet, que le bordereau précise de façon plutôt audacieuse.

Sur le sujet des mobilités, la réalisation de la programmation 2015-2020 montre que l'Etat s'est montré beaucoup plus respectueux de ses engagements sur le volet routier que ferroviaire. Ce dernier ne doit sa bonne réalisation que grâce à l'intervention majoritaire de la Région sans laquelle de nombreuses lignes du maillage régionale auraient disparu. La CGT profite de cette occasion afin que chacun des projets qui seront retenus dans la future programmation soit évalué à l'aune de leur pertinence tant socio-économique qu'environnemental. La CGT ne peut que s'inquiéter de l'incidence sur le foncier agricole que pourrait avoir les futurs projets d'infrastructures qu'ils soient routiers ou ferroviaires et qu'ils entrent en cohérence avec les objectifs de la BreizhCOP et du SRADDET. Il est un temps où la gestion de l'espace doit être appréhendé comme celle de la bonne combinaison. Et tout cela s'organise !

La CGT rappelle que concernant l'emploi, cet enjeu est nécessairement transversal et que l'insécurité sociale du monde du travail est le lot quotidien de millions de gens et cela conduit très largement aux signaux préoccupants que nous connaissons dans la vie publique et politique française. Dans le contexte actuel cela nécessite une attention particulière que ce soit de l'Etat comme des collectivités territoriales.

Concernant le volet numérique la CGT rappelle que si son déploiement est cohérent avec les enjeux de développement de tous les territoires, la numérisation ne peut être le prétexte à la déshumanisation notamment des services publics quels qu'ils soient qui d'ores et déjà est vecteur d'exclusion générationnel.

Avant de conclure, la CGT souhaite insister sur quelques enjeux clés et diverses propositions pour le prochain CPER et plus largement pour l'ensemble des plans et schémas stratégiques.

Il en est ainsi des critères de conditionnalité pour l'ensemble des aides publiques, des moyens à dégager, à fortiori face à l'actuelle pandémie, tant financiers et humains pour le secteur de la santé avec des formations pour les professionnels de santé et de l'action sociale sans oublier le besoin d'une politique de santé en direction de toutes les populations avec une attention particulière envers les étudiants-es.

Le CPER est pour la CGT l'occasion de réaffirmer le rôle de l'Etat en tant qu'aménageur solidaire du territoire avec des politiques publiques nationales répondant aux besoins de transport, d'énergie, de gestion de l'eau. Enfin, la CGT revendique haut et fort une véritable politique de relocalisation industrielle qui constitue une réponse aux enjeux socio-économique et environnementaux comme le démontre le contexte sanitaire actuel.

De nouveau, nous notons que pour tenter d'avancer dans une logique de promotion des outils au service de l'emploi et de sa sécurisation, le dialogue social territorial pourrait être rapidement renforcé pour répondre à l'objectif stratégique sur la sécurisation des parcours professionnels.

Compte-tenu de ces observations et exigences, la CGT votera l'avis qui est un point d'appui pour notre Assemblée comme pour le Conseil Régional pour s'appuyer sur certains acquis en allant chercher encore des conquies.